



**AFL**  
**RAPPORT**  
**SUR LES**  
**OBLIGATIONS**  
**DURABLES**  
**2024**

Avec la pandémie de Covid-19, l'invasion de l'Ukraine, la résurgence de l'inflation et la réélection de Donald Trump, l'Europe connaît une période extrêmement complexe depuis le début des années 2020. Le modèle occidental, et celui de l'Europe en particulier, est sous pression. Compte tenu de l'instabilité politique en France, il sera difficile d'inverser la courbe de la dette et les agences de notation n'ont pas tardé à sanctionner cette incertitude. Si la dette française était rétrogradée dans la catégorie simple A, l'impact pourrait être prononcé pour tout détenteur de dette française, tant pour l'État français que pour les agences de notation.

Les collectivités locales doivent donc relever un double défi. D'une part, investir dans la transition écologique dans un monde où l'adaptation au changement climatique devient aussi vitale que les mesures visant à le réduire. D'autre part, elles doivent faire face à une raréfaction accrue des fonds publics compte tenu des efforts budgétaires requis au niveau national.

Outil de financement responsable des collectivités territoriales, l'AFL oriente l'épargne des investisseurs opérant sur les marchés financiers vers le financement de l'investissement des collectivités françaises. Conformément aux engagements sociaux et environnementaux de ses membres actionnaires, l'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE. Cette démarche s'articule autour de trois axes :

réaffirmer l'identité et les singularités de l'AFL dans le paysage du financement des collectivités locales en adoptant un objet social et des valeurs et en approfondissant la gouvernance et la transparence vis-à-vis des parties prenantes ; renforcer les engagements de l'AFL en tant qu'entreprise (travail à domicile, mobilité douce, déconnexion professionnelle, égalité hommes-femmes, signature électronique des documents, etc.) ; et doter les collectivités territoriales françaises de ressources durables, sans sacrifier le fléchement indéterminé de financements.

Pour ce faire, l'AFL a mis en place un programme d'émission d'obligations durables en 2020. Les obligations durables sont proposées aux investisseurs durables et aux investisseurs disposant d'un portefeuille d'investissements durables ou simplement soucieux d'allouer leur épargne à des investissements favorisant la transition vers un monde durable. L'émission d'obligations durables contribue ainsi à la diffusion des principes de la finance durable.

Le 9 juillet 2020, l'AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables, d'un montant de 500 millions d'euros et assorties d'une échéance de sept ans.

Le 18 janvier 2022, elle a procédé à une nouvelle émission d'obligations durables d'un montant et d'une échéance équivalents. Ces deux émissions, à 18 mois d'intervalle, ont rencontré un vif succès auprès de la communauté des investisseurs qui ont apprécié la qualité et la transparence du dispositif mis en place par l'AFL.

Notre dispositif, qui a reçu un avis favorable de Moody's Ratings, offre deux avantages majeurs : il permet à tous les types de collectivités, y compris les petites communes, d'accéder à un financement durable, et il évite aux collectivités locales de nombreuses démarches opérationnelles et administratives complexes (structuration d'un cadre de référence, production de rapports et de données détaillées sur les projets). Les banques et les collectivités locales doivent réduire leur charge de travail en matière de reporting.

Les collectivités locales s'investissent pleinement pour faire progresser la transition écologique. Elles s'engagent à ce que la banque qu'elles ont créée soit pleinement en mesure de leur fournir des moyens durables pour relever ce défi.



Par **Yves Millardet**, Président du Directoire de l'AFL.

# TABLE DES MATIÈRES

01

A propos  
de l'AFL

p04

03

Stratégie de  
financement  
de l'AFL

p13

05

Rapport 2020 sur l'utilisation  
des fonds issus des émissions  
d'Obligations Durables de l'AFL

p24

07

Contacts

p50

02

Les enjeux ESG au  
cœur du modèle  
d'investissement de l'AFL

p07

04

Dispositif  
d'Obligations  
Durables de l'AFL

p18

06

Rapport 2022 sur  
l'utilisation des fonds issus  
des émissions d'Obligations  
Durables de l'AFL

p37



Ce document est une mise à jour du rapport commun AFL SB (incluant le 2ème rapport pour SB#1 et le 1er rapport pour SB#2 - publié en janvier 2023) - avec les *données au 31 décembre 2023*.

An aerial photograph of a village with stone buildings and a river, overlaid with a dark blue circle containing text. The background shows a lush green landscape with a river flowing through it. The sky is blue with white clouds. A red location pin is positioned at the top of the blue circle. A large blue circle is visible on the right side of the image.

01

À propos  
de l'AFL

# L'AFL : L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



**Banque publique de développement**  
dédiée au financement des collectivités locales françaises



**Collectivités locales :**  
100 % des actionnaires,  
100 % des emprunteurs,  
100 % des garants.

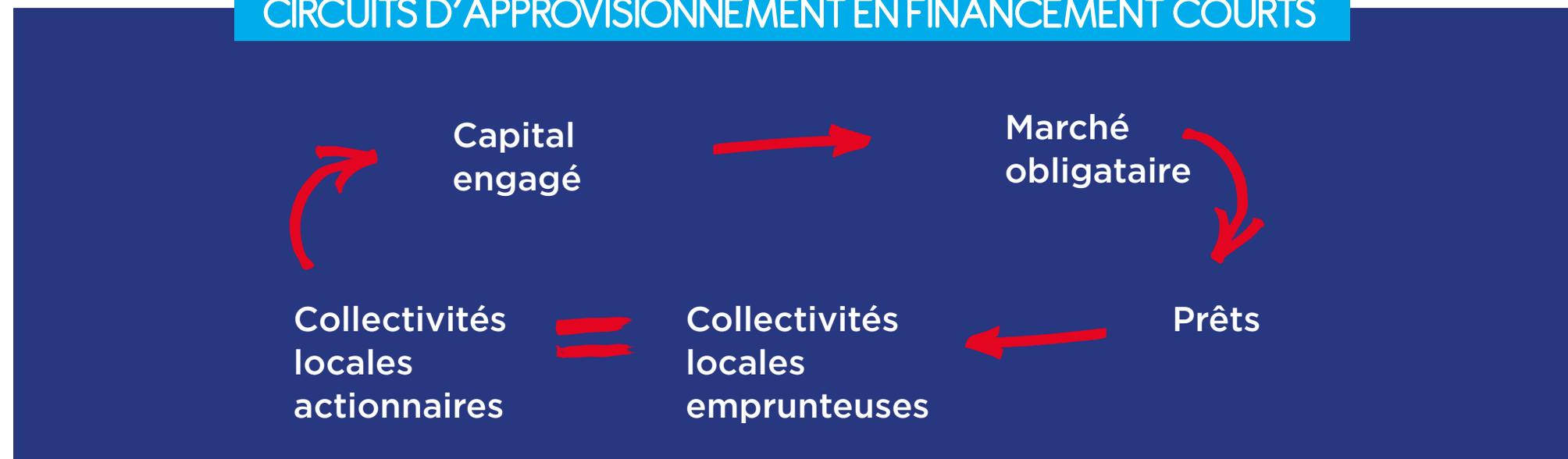


Autorisé par la loi bancaire du  
**26 juillet 2013**



La mission de l'AFL est d'incarner une **finance responsable** visant à **renforcer l'émancipation des collectivités locales** afin qu'elles puissent mieux répondre aux besoins présents et futurs de leurs habitants.

## CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT EN FINANCEMENT COURTS



### Régions

Principales responsabilités :  
**Développement économique, transports et lycées**



### Départements

Principales responsabilités :  
**Action sociale, voirie et collèges**



### Groupements

Principales responsabilités :  
**Participation aux investissements dans les transports, l'assainissement, la gestion des déchets, le raccordement au réseau électrique, etc.**



### Établissements publics locaux

**Gestion des services publics pour le compte d'une collectivité locale dans des domaines** tels que la lutte contre les incendies, l'accompagnement social, etc.



### Communes

**Compétence générale au niveau local** (principalement concernant le logement, l'environnement, les écoles primaires, etc.)

**FitchRatings**

AA – (Négatif) / F1+

**S&P Global**

Ratings

AA–(Stable) / A–1+

PLUS DE

12,5 MILLIARDS D'€

Levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015

2,4 MILLIARDS D'€

Levés par l'AFL sur le marché obligataire en 2024

990

Collectivités  
locales  
partenaires

PLUS DE

50 %

Des Français  
résident au sein  
de collectivités  
membres  
de l'AFL

25 %

Part de l'encours de la  
dette des collectivités  
locales membres de  
l'AFL dans la dette  
publique locale  
française

PLUS DE

9 MILLIARDS D'€

Prêtés aux collectivités  
locales depuis 2015

3ÈME PRÊTEUR

Aux collectivités  
locales françaises

(source : Finance Active 2024)

1,9  
MILLIARD D'€De prêts accordés à ses  
membres en 2023

PLUS DE

85 %

Part des consultations de  
prêts dans lesquelles l'AFL  
a été sélectionnée en 2023



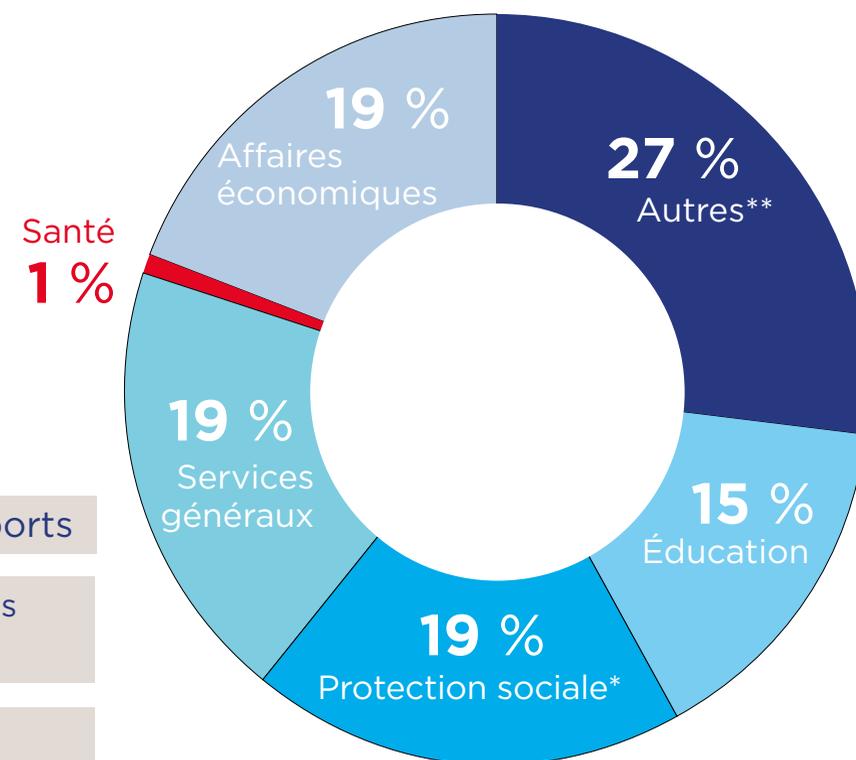
Les enjeux ESG au  
cœur du modèle  
d'investissement  
de l'AFL

# LES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : DES ACTEURS ESSENTIELS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## % des dépenses publiques locales

Les principales catégories de dépenses d'investissement des Collectivités locales françaises sont :

- les affaires économiques et les transports
- la protection sociale (essentiellement les municipalités et départements)
- les services publics et l'éducation



\* Les dépenses de protection sociale comprennent à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes.

\*\* Autres : logement et équipements collectifs ; sécurité et ordre public ; loisirs, culture et religion ; protection de l'environnement.

Source : OCDE (2018), Administrations locales des pays de l'OCDE : Principales données

# 75 %

des leviers de la réussite de la transition écologique reposent sur les collectivités locales

(selon la stratégie bas carbone française, mars 2020)

# 50 %

des émissions de gaz à effet de serre françaises sont directement ou indirectement déterminées par les investissements des collectivités locales (selon l'ADEME)

## ENTRE 7 ET 9 MILLIARDS D'€

doivent être investis chaque année par l'État français d'ici 2030 pour tenir les engagements nationaux

# LES COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : DE SÉRIEUX ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

## 2010

Les collectivités locales sont tenues de produire et de présenter un rapport sur l'évolution en matière de développement durable en amont du débat sur les orientations budgétaires.

## 2015

Signature de l'Accord de Paris, les pays s'engageant à limiter l'augmentation moyenne de la température à 2°C.

Adoption de la première stratégie nationale bas-carbone, qui vise à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cette stratégie s'applique à toutes les collectivités locales au niveau régional et intercommunal.

Déploiement des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), qui constituent des outils de planification stratégique et opérationnelle permettant aux collectivités locales d'atteindre les objectifs suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux effets du changement climatique et amélioration de la qualité de l'air.

## 2017

Le Plan Climat a fixé des objectifs plus ambitieux pour la France, notamment celui d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

## 2019

Inscription de l'objectif de neutralité carbone dans la loi sur l'énergie et le climat.



# COLLECTIVITÉS LOCALES FRANÇAISES : QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR CONTRIBUER À LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Le Dispositif Éco Efficacité Tertiaire (DEET) impose la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010. Il s'applique à tous les bâtiments ou locaux à usage professionnel ou tertiaire dont la surface est supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>.

## RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

La Loi climat et résilience adoptée en 2021 a fixé comme objectif, pour 2023, de diviser par deux le taux d'artificialisation par rapport à l'utilisation d'espaces constatée depuis 2010, et d'atteindre Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

## INTRODUCTION DE ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

La Loi climat et résilience étend l'obligation de déployer une ZFE aux collectivités locales de plus de 150 000 habitants. L'élaboration d'une politique locale de transport durable : le Code des transports rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Transport pour les AOT (Autorités Organisatrices de Transport) dont le périmètre régional abrite plus de 100 000 habitants.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC SOBRE EN ÉNERGIE

Le Code de l'environnement identifie les systèmes auxquels s'applique une politique visant à prévenir, réduire et limiter la consommation d'énergie.

## VERDISSEMENT DES FLOTTES DE VÉHICULES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'article 76 de la loi d'Orientation des mobilités (LOM) impose une proportion minimale de véhicules à faible empreinte carbone lorsque les autorités locales achètent ou remplacent des véhicules au sein de leur flotte.

## DÉCARBONATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La loi Egalim adoptée en 2018 fixe comme objectif un taux d'approvisionnement de 50 % de produits responsables et de qualité, dont 20 % de produits biologiques.

# LA FINANCE DURABLE EST AU COEUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'AFL

L'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de la promouvoir davantage en s'engageant dans une démarche RSE.

## Engagements en matière de RSE



### UNE GOUVERNANCE UNIQUE : TRANSPARENCE & INDÉPENDANCE

Une double gouvernance d'entreprise pour prévenir les conflits d'intérêts :

- **Les collectivités locales** sont les seuls actionnaires de la société financière ;
- **Un établissement de crédit régi** par des experts bancaires indépendants.



**3** valeurs fondamentales

Expertise

Transparence

Solidarité



### L'ENGAGEMENT DE FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU FINANCEMENT AU PRÊT

- **Une stratégie de financement favorisant la diversité** des instruments de dette et de la base d'investisseurs ;
- **Une politique de liquidité prudente, assortie d'un engagement de constituer une réserve de liquidité suffisante** pour maintenir les activités opérationnelles pendant une période de douze mois ;
- **Une activité de prêt dédiée à 100 % aux projets des collectivités locales ;** l'AFL participe au financement des investissements des collectivités locales dans les domaines sociaux et environnementaux.
- L'AFL s'engage à **proposer une tarification similaire** pour une même notation interne.



### LA RESPONSABILITÉ EN TANT QU'ENTREPRISE À GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF

- **Partenaire des instances nationales d'élus depuis de nombreuses années**, l'AFL a signé et développé plusieurs partenariats structurants (ADEME, Comité 21, ANCT, etc.)
- **L'AFL a renforcé son expertise au service des collectivités locales** (publication d'études, de baromètres, développement de formations, etc.)
- **L'AFL prend également différents engagements** en vue de réduire son empreinte environnementale et favoriser le bien-être social.

# EXEMPLES DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE



## GOUVERNANCE RSE

- La responsabilité d'entreprise est profondément ancrée dans l'ADN de notre banque et, à ce titre, les sujets relatifs à la RSE sont intégrés dans notre processus décisionnel. Par conséquent, tous les organes de direction sont impliqués dans la gouvernance des questions de RSE dans le cadre de leurs fonctions et un comité RSE Climat et Finance durable pilote la feuille de route RSE.
- **Trois comités assistent le conseil d'administration et ont aussi leur mot à dire sur les questions de RSE** : le comité Stratégie et Développement durable, le comité Rémunérations, Nominations et Gouvernance d'entreprise et le comité Risques.
- Objectifs de rémunération : En 2023, des critères RSE ont été introduits dans les objectifs de rémunération des membres du Directoire.



## RÉPARTITION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

- Le groupe AFL **n'a pas pour objectif de maximiser la valeur pour les actionnaires**
- **La valeur créée bénéficie à toutes les parties prenantes** :
  - Des prix compétitifs pour les emprunteurs
  - Des émissions obligataires régulières et prévisibles pour les investisseurs
  - Les bénéfices annuels sont ajoutés au report à nouveau pour constituer l'assiette du capital avec un taux de distribution fixé à un maximum de 5 % du report à nouveau.



## ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- L'AFL a souhaité réaliser pour la deuxième fois son Bilan Carbone® selon la méthodologie officielle.
- En 2022, 460 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été émises par l'AFL (périmètres internes 1-2 et 3), soit 10 tonnes par employé, un chiffre inférieur de 40 % à la moyenne des banques et institutions financières publiques.



## POLITIQUE SOCIALE

- Appliquer une politique antidiscriminatoire et promouvoir l'égalité professionnelle. Bien qu'elle ne soit pas soumise à l'application d'un indice d'égalité de genre en raison de la taille de ses effectifs, l'AFL a néanmoins décidé de le publier de manière proactive.
- **Présentation de la méthodologie** :

*4 indicateurs de mesure*

  - L'écart de rémunération entre hommes et femmes, avec une note sur 40 ;
  - L'écart d'augmentation de la rémunération entre hommes et femmes, avec une note sur 35 ;
  - Le pourcentage de femmes salariées bénéficiant d'une augmentation de salaire après un congé de maternité, avec une note sur 15 ;
  - La parité entre femmes et hommes parmi les 10 salariés les mieux payés, avec une note sur 10.
- **L'indice d'égalité de genre : 87/100 (dans la moyenne nationale).**



03

Stratégie de  
financement  
de l'AFL

# LA DEUXIÈME ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES ÉTAIT PRÉVUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AFL



## Programme de financement de l'AFL

Un programme dédié d'Obligations Durables pour le refinancement des prêts éligibles accordés aux collectivités territoriales françaises.

Engagement à long terme d'émettre au moins une obligation durable tous les deux ans (2022)

### PROGRAMME EMTN

- Un programme d'EMTN multidevises de 20 milliards d'€ qui permet d'émettre des obligations à moyen et long terme dans différentes devises sous forme d'opérations de placement publiques ou privées.
  - Engagement à long terme de procéder à au moins une émission de taille benchmark en euro par an.

### PROGRAMME ECP

- Un programme ECP à court terme de 1 milliard d'€ :
  - Émission dans différentes devises (telles que EUR, GBP, USD...) pour des échéances inférieures ou égales à 1 an.
  - Enregistrement STEP (éligible comme garantie pour les opérations d'open market de la BCE).
- Jusqu'à 750 millions d'euros de financement à court terme en 2024 sous la forme de transactions ECP.

### 2,5 MILLIARDS D'€ DE FINANCEMENT À MOYEN ET LONG TERME EN 2024

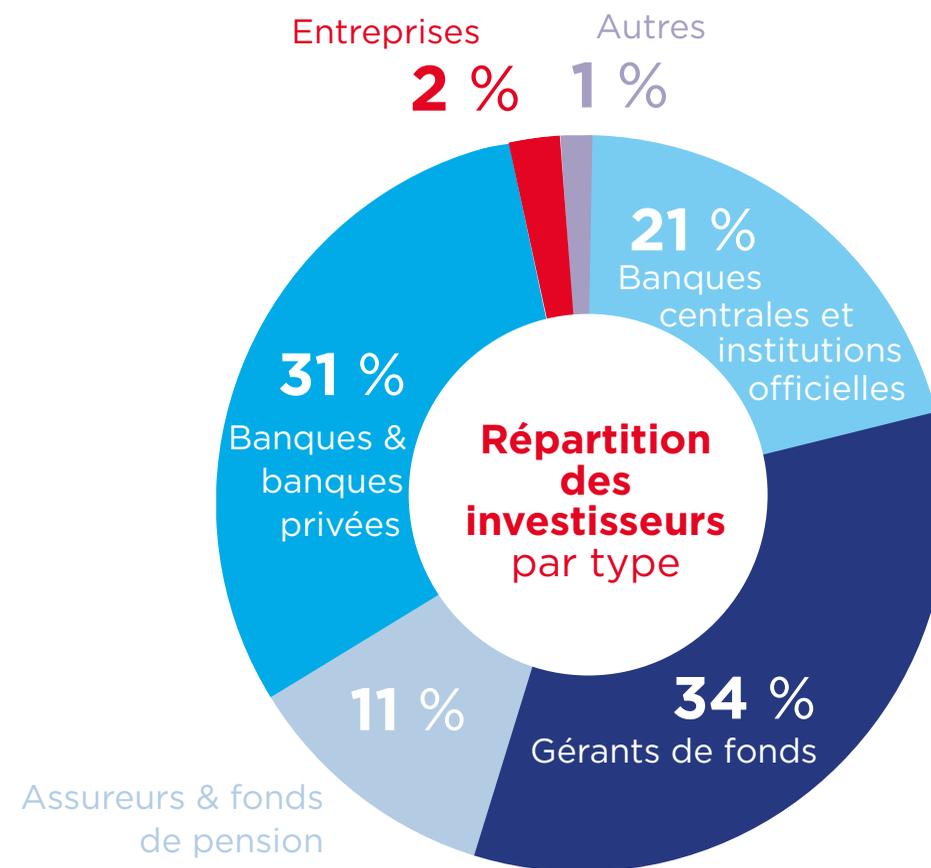
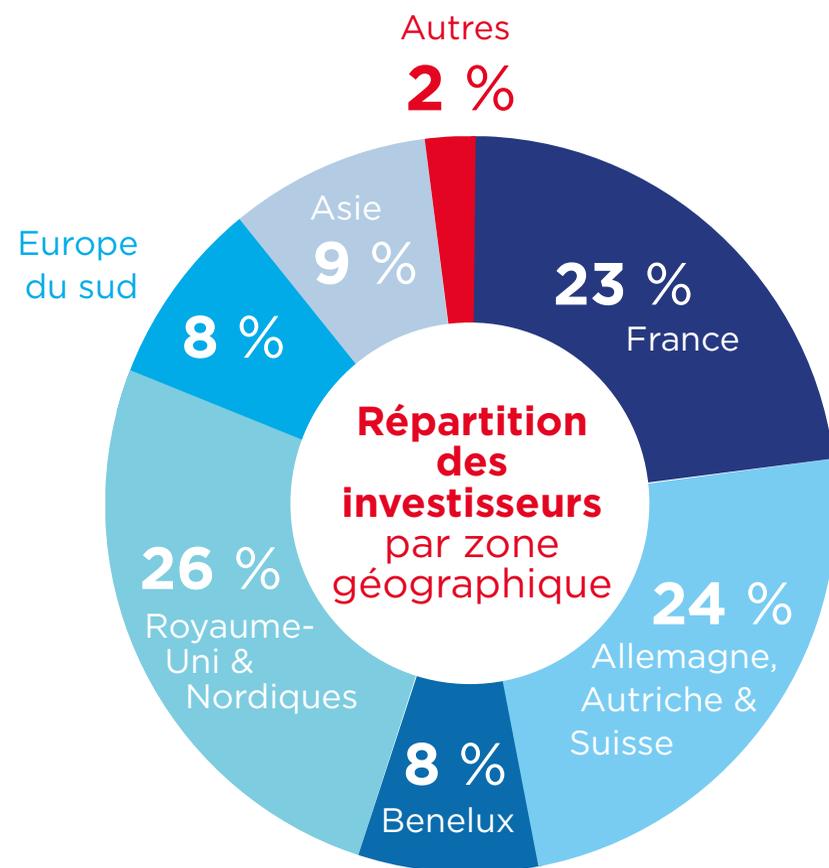
- Emprunt de référence coté libellé en euro ; placements privés opportunistes multidevises ; abondement des obligations en euros existantes ; transactions publiques dans d'autres devises (GBP, CHF, par ex.).



# STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE L'AFL : FAITS MARQUANTS

[AU 30 SEPT. 2024]

|                  | Jun 2025 | Jun 2026 | Juillet 2027 | Sept. 2027 | Jun 2028 | Mars 2029 | Mars 2030 | Mars 2031 | Déc. 2031 | Mars 2034 | Avril 2034 | Jun 2038 |
|------------------|----------|----------|--------------|------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|----------|
| Encours (en M €) | 500 GBP  | 675 EUR  | 250 GBP      | 500 EUR    | 1000 EUR | 500 EUR   | 1000 EUR  | 1000 EUR  | 500 EUR   | 1000 EUR  | 110 CHF    | 500 EUR  |
| Coupon           | 1,375 %  | 0,125 %  | 4,75 %       | 0,00 %     | 1,125 %  | 0,20 %    | 3,00 %    | 0,00 %    | 3,25 %    | 3,125 %   | 1,4778 %   | 3,625 %  |



12 ÉMISSIONS PUBLIQUES DE TAILLE BENCHMARK LIBELLÉES EN EURO

ont été lancées par l'AFL dans le cadre du programme EMTN

PLUS DE 11,8 MILLIARDS D'€

levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015

PLUS DE 300 INVESTISSEURS

ont participé aux émissions de l'AFL depuis ses débuts

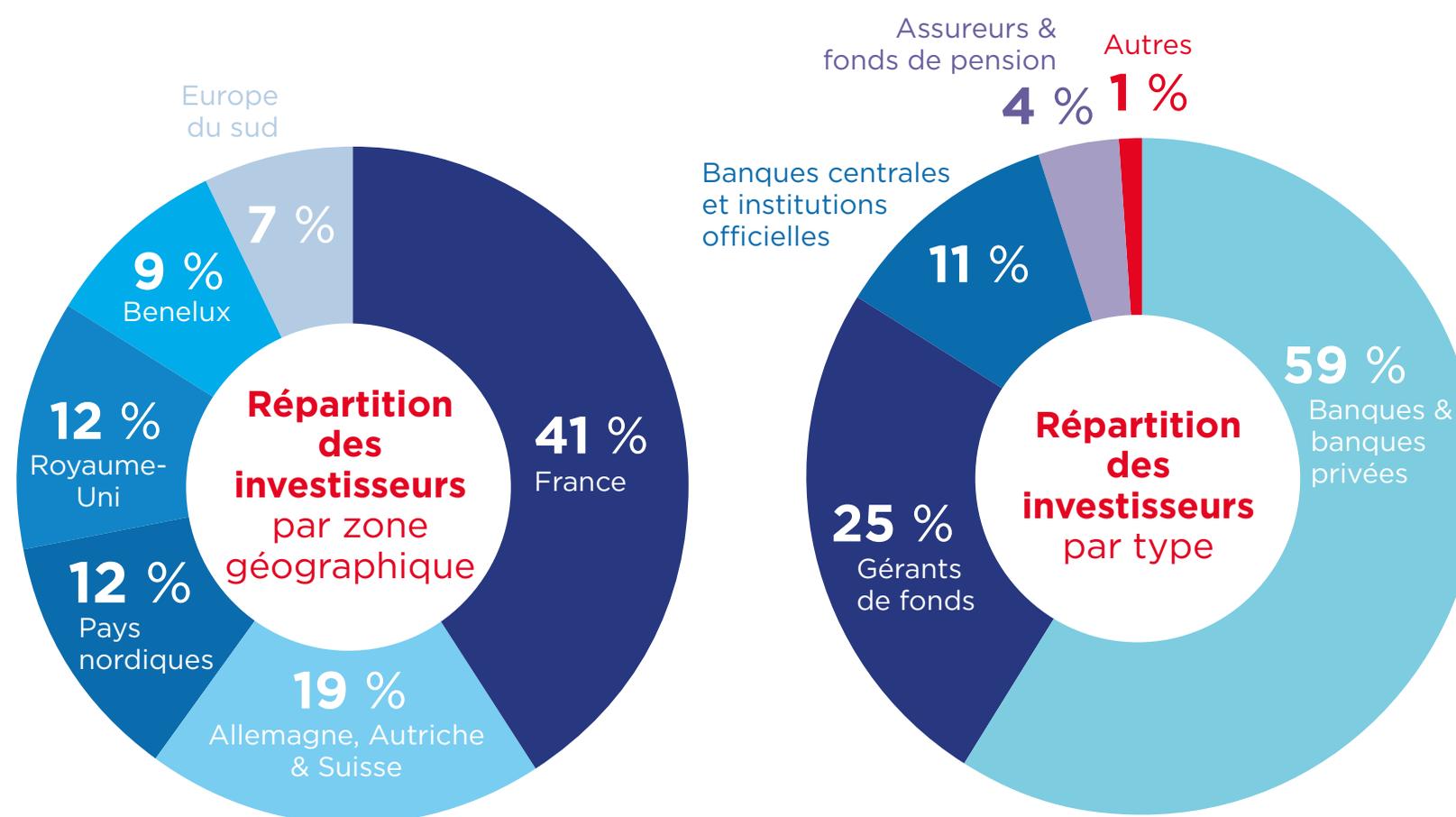
# ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JUILLET 2020)

C'est dans ce contexte que, le 13 juillet 2020, l'**AFL a procédé à sa première émission d'obligations durables d'un montant de 500 millions d'€**, contribuant ainsi significativement au total des ressources levées sur le marché obligataire en 2020, dont le montant s'élève à 1 130 millions d'euros, portant l'encours de la dette à 5 296 millions d'€ au regard des directives IFRS.

**Par ailleurs, cette émission d'obligations durables, qui a attiré un grand nombre de nouveaux investisseurs, constitue une étape importante dans la stratégie d'émission de l'AFL et son positionnement en tant qu'acteur public engagé dans la finance durable.**

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :



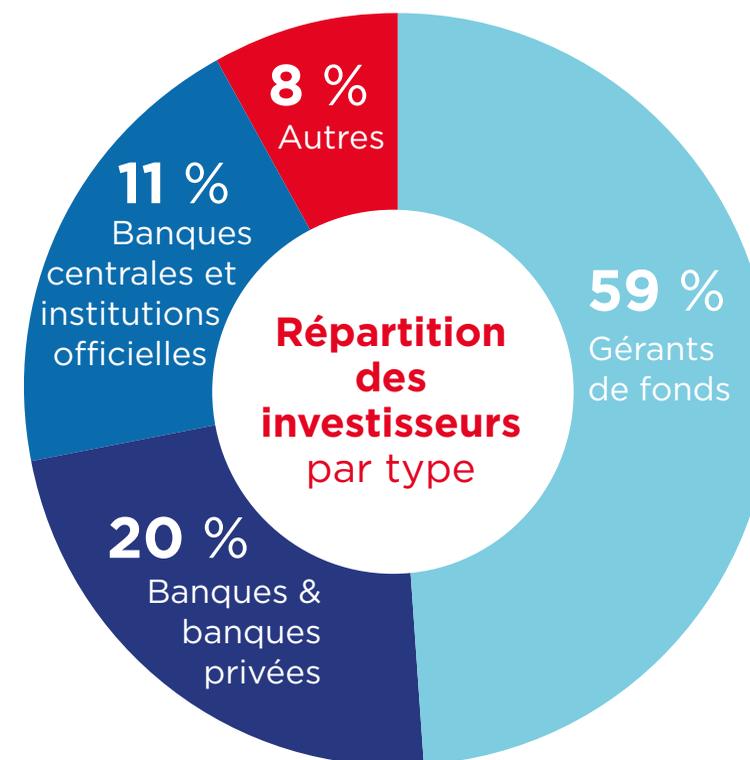
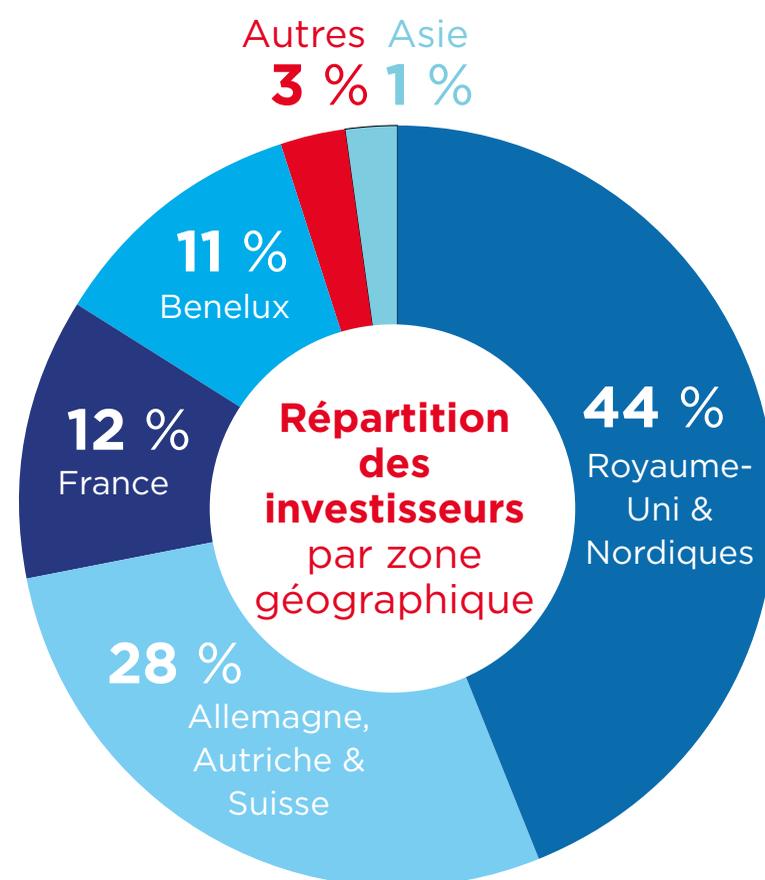
# ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

(JANVIER 2022)

En janvier 2022, **l'AFL, a levé 500 millions d'€ en lançant sa deuxième émission d'obligations durables assorties d'une échéance de 7 ans.** Cette huitième émission publique de référence depuis la création de l'AFL a été très bien accueillie, comme en témoigne le carnet d'ordres supérieur à 2,2 milliards d'€, très diversifié avec environ 75 comptes d'origines différentes. Il s'agit d'une preuve supplémentaire de la qualité du dispositif d'obligations durables que l'AFL a établi en 2020.

**Il a permis de refinancer un total d'un milliard d'€ d'investissements durables pour l'ensemble des collectivités locales membres de l'AFL.**

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution de l'émission d'obligations durables : par zone géographique et par type d'investisseurs :



An aerial photograph of a city, likely Lyon, France, showing a river (the Saône) winding through the urban landscape. A prominent bridge with a white metal lattice structure crosses the river. The city features a mix of traditional European architecture with red-tiled roofs and modern buildings. A large, dark blue circular graphic is overlaid on the center of the image, containing the number '04' in a red outline font and the text 'Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL' in white. A red location pin icon is positioned at the top of the blue circle. The background shows rolling hills and a clear blue sky.

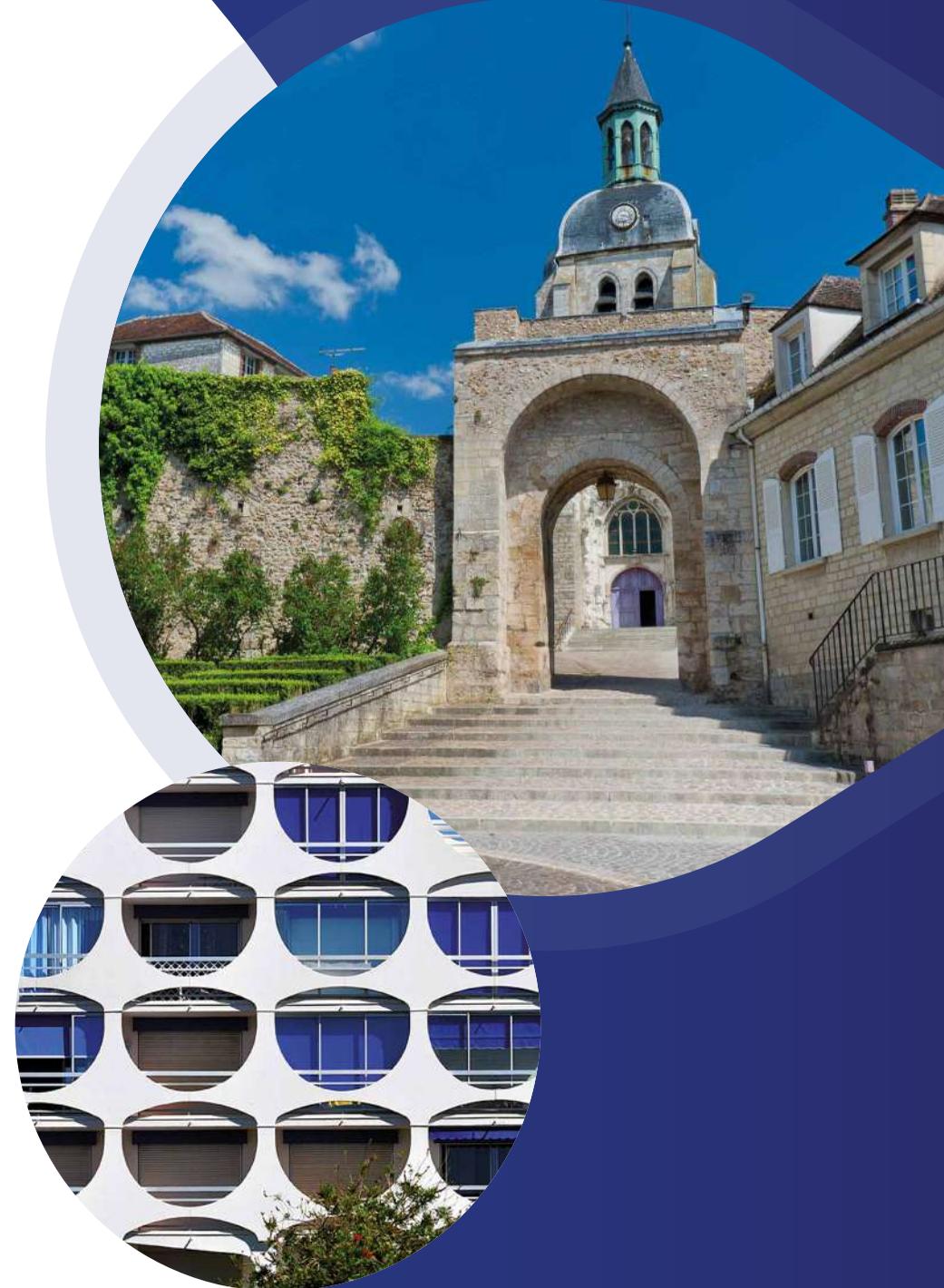
04

Dispositif d'Obligations  
Durables de l'AFL



# HISTORIQUE DU PROGRAMME D'ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS DURABLES

- Afin de formaliser et de faire connaître sa contribution globale aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, **l'AFL a lancé en 2019 un projet ayant pour objectif d'émettre des Obligations Durables**. Son objectif **est de contribuer au financement du développement durable, dans lequel les collectivités locales françaises sont très engagées, tout en répondant à une forte demande des investisseurs en termes de transparence des actifs financés**.
- **Ce projet a conduit à la mise en place en janvier 2020 d'un dispositif d'Obligations Durables**, conformément aux principes des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et des Sustainability Bond Guidelines de 2018 développés et promus par l'International Capital Market Association (ICMA).
- Ce dispositif a été examiné par l'agence de notation sociale et environnementale Vigéo Eiris (désormais Moody's Investors Services) qui, le 9 janvier 2020, a attribué la **note « assurance raisonnable »** (niveau d'assurance le plus élevé) pour les engagements de l'AFL et la contribution du dispositif d'émission au développement durable, à l'exception de 2 des 10 catégories éligibles (« *Prévention et réduction de la pollution* » et « *Infrastructures accessibles et durables* ») pour lesquelles Vigéo a attribué la **note « assurance modérée »** (le second niveau le plus élevé).





# LES CATÉGORIES D'OBLIGATIONS DURABLES REFLÈTENT LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION



Accès aux services sociaux essentiels & de base

- Faciliter l'**accès à l'éducation et à la culture** par le biais d'installations et d'équipements à vocation éducative, sportive et culturelle
- Soutenir le **développement de l'activité économique** dans le but de promouvoir et de maintenir l'emploi dans les zones défavorisées
- Favoriser l'**accès aux services de santé essentiels**
- Promouvoir l'inclusion sociale en donnant aux populations vulnérables un accès équitable aux services essentiels



Transition énergétique & écologique

- Contribuer à la transition énergétique et au développement durable en **favorisant une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique** (transports publics à faibles émissions de carbone, énergies renouvelables, etc.), **et la prévention et le contrôle de la pollution**



Infrastructures durables, développement des communes & cohésion territoriale

- Promouvoir le **développement des territoires, des transformations urbaines, de la réduction de la fracture territoriale, du développement des infrastructures et des services publics essentiels**
- Accorder la priorité **aux territoires défavorisés**

## CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU



**Autorité locale défavorisée** désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population quittant les quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.



# ACTIFS ÉLIGIBLES À L'UTILISATION DES FONDS



## CATÉGORIES ÉLIGIBLES

## POPULATION CIBLE

## EXEMPLES DE DÉPENSES/INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES



**Accès aux services sociaux essentiels & de base**

**Éducation & culture**

L'ensemble de la population des collectivités locales cibles

- Construction de nouvelles écoles, campus, logements étudiants
- Financement de bibliothèques, d'archives et de musées publics



**Emploi**

Collectivités locales défavorisées

- Financement des PME, actions d'attractivité des territoires, formations à la transition professionnelle



**Accès aux services de santé essentiels**

L'ensemble de la population des collectivités locales cibles

- Financement de la construction, du développement, de l'entretien ou de la rénovation d'établissements de santé, d'équipements médicaux



**Inclusion sociale**

Groupes de population vulnérables

- Construction d'établissements d'accompagnement spécialisé pour les personnes âgées
- Financement de crèches et de garderies



**Transition énergétique & écologique**

**Transports publics à faibles émissions de CO<sub>2</sub>**

L'ensemble de la population des collectivités locales cibles

- Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'installations de transports publics à faibles émissions de carbone, telles que de nouvelles voies ferrées à usage public, des liaisons multimodales ou des pistes cyclables



**Prévention et contrôle de la pollution**

L'ensemble de la population des collectivités locales cibles

- Financement de sites publics de gestion des déchets ayant vocation à réduire/recycler les déchets.
- Financement de projets de prévention et de sensibilisation à la réduction et au recyclage des déchets



**Énergie renouvelables**

L'ensemble de la population des collectivités locales cibles

- Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'infrastructures d'énergies renouvelables (y compris éoliennes et solaires)



**Infrastructures durables, développement des communes & cohésion territoriale**

**Gestion durable de l'eau et des eaux usées**

L'ensemble de la population des collectivités locales cibles

- Financement de la construction, de la maintenance et de la modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau.
- Financement d'infrastructures de traitement des eaux usées : réseaux d'égout, usines de traitement des eaux usées, installations sanitaires sur site



**Logements abordables**

Organismes HLM, locataires bénéficiaires d'aides au logement

- Financement de logements sociaux, subventions aux bailleurs sociaux, programme d'aide financière à l'appui des locataires



**Infrastructures abordables et durables**

Collectivités locales défavorisées

- Financement des travaux de rénovation, de modernisation et de mise aux normes de sécurité des infrastructures et bâtiments publics existants. Financement de l'éclairage public.
- Financement d'installations contribuant au développement rural.



**Autorité locale défavorisée** désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes : Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population quittant les quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.



# ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ & ALLOCATION DES FONDS

Le processus d'évaluation de l'éligibilité et de sélection vise à s'assurer que les fonds issus des Obligations Durables de l'AFL soient alloués au financement ou au refinancement des dépenses éligibles qui répondent aux critères et objectifs définis dans le Dispositif.

## COLLECTE DE DONNÉES

Collecter les données pertinentes pour réaliser l'analyse

- **Analyse des nomenclatures budgétaires officielles** – si besoin, mise à jour de la matrice d'éligibilité fixée par l'AFL.
- **Extraction des données budgétaires annuelles** (données officielles mises à disposition par le Trésor français en libre accès) et **intégration dans l'outil informatique dédié de l'AFL** - Seules les dépenses d'investissement sont prises en compte ; Toutes les dépenses courantes / opérationnelles de la Collectivité sont exclues du périmètre d'analyse (le prêt de l'AFL ne pouvant être utilisé que pour financer des investissements selon la Règle d'or budgétaire).
- **Analyse et exclusion des données non pertinentes** (par exemple : non-respect du cadre budgétaire officiel des Collectivités locales - environ 2 % exclues du portefeuille AFL).

## ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ

Estimer la part des dépenses éligibles au sein du budget prévisionnel de chaque Collectivité locale

### Approche générale :

- Examiner tous les prêts accordés au cours d'une année donnée aux Collectivités locales, le budget annuel de l'année correspondante pour la Collectivité locale concernée et identifier les dépenses éligibles au regard des critères d'éligibilité définis dans le Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL - **calculer la part des dépenses éligibles dans le budget d'investissement global de la Collectivité locale.**
- **Identifier les Collectivités locales défavorisées** - définies comme toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une évaluation interne issue de données et de statistiques publiques - **Pour ces entités spécifiques, les dépenses supplémentaires sont considérées comme éligibles.**
- **Le pourcentage d'éligibilité défini est appliqué aux prêts** accordés sur l'année de référence par l'AFL à la Collectivité locale concernée.
- Additionner tous les prêts éligibles pour **déterminer le montant au portefeuille global de prêts éligibles** à l'allocation aux Obligations Durables de l'AFL.

### Exclusions du portefeuille éligible :

- **Dépenses en dehors** de la période de rétroactivité définie.
- **Dépenses éligibles déjà refinancées** par l'accès direct des Collectivités locales au financement durable - Obligations Durables (analyse exhaustive dédiée réalisée par les contreparties bancaires), prêts durables (analyse d'expert - réalisée par les équipes commerciales de l'AFL), etc.
- **Dépenses identifiées dans le cadre d'analyse des litiges de l'AFL** - piloté par le Comité Sustainability Bond de l'AFL - NB : pas d'exclusion à ce jour.

## AFFECTATION

Sélectionner au sein du portefeuille éligible les dépenses affectées à l'Obligation.

- **Méthodologie d'allocation basée sur les critères suivants** : année d'origine du prêt, durée du prêt, équilibre entre les catégories du dispositifs, équilibre entre les zones géographiques.
- **Attribution décidée par le Comité Sustainability Bond de l'AFL** sur la base de la méthodologie de d'allocation.



# RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS : DONNÉES CLÉS & GOUVERNANCE

## FAITS MARQUANTS

### Engagements en matière de reporting en vertu du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL

#### AFFECTATION

- Le total des fonds distribués par l'AFL
  - (i) principaux domaines d'intervention et
  - (ii) Catégories éligibles
- Le total des fonds utilisés pour le refinancement ou les nouveaux prêts octroyés
- Le montant des fonds non affectés (le cas échéant)

#### IMPACT

- Nombre, type et répartition géographique des collectivités locales financées
- Contribution des fonds aux Objectifs de développement durable (ODD) applicables des Nations Unies



## GOUVERNANCE

3<sup>ème</sup> trimestre

2022

- Disponibilité des données publiques relatives à l'exercice 2021 - Extraction et formatage

Juillet

2022

- 2<sup>ème</sup> anniversaire de la première émission d'Obligations durables de l'AFL

4<sup>ème</sup> trimestre

2022

- Processus d'analyse d'éligibilité
- Processus d'allocation

Décembre

2022

- Validation de l'éligibilité et de l'allocation par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL
- Production du rapport
- Validation du rapport par la gouvernance concernée - Comité Sustainability Bond de l'AFL

Janvier

2023

- Revue externe par KPMG
- 1<sup>er</sup> anniversaire de la deuxième émission d'Obligations durables de l'AFL
- Publication du rapport commun aux émissions d'Obligations durables de l'AFL (y compris le deuxième rapport de la première émission et le premier rapport de la deuxième émission)

Décembre

2024

- Publication de la version actualisée du rapport commun AFL SB, avec les données au 31 décembre 2023



05

Rapport 2020 sur  
l'utilisation des fonds issus  
des émissions d'Obligations  
Durables de l'AFL

## Couverture de l'allocation

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

Au 31 décembre 2023

## Part du refinancement

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

Au 31 décembre 2023

# REPORTING D'ALLOCATION

## ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

### Fonds distribués par catégories éligibles

| Catégories du dispositif   | Allocation (en €)  | Part          |
|--|--------------------|---------------|
| <b>Accès aux services sociaux essentiels et de base</b>                              | <b>264 864 678</b> | <b>53,0 %</b> |
| Éducation & culture  | 236 010 694        | 47,2 %        |
| Emploi   | 12 824 869         | 2,6 %         |
| Accès aux services de santé essentiels   | 2 339 179          | 0,5 %         |
| Inclusion sociale  | 13 689 936         | 2,7 %         |
| <b>Transition énergétique et écologique</b>  | <b>32 433 764</b>  | <b>6,5 %</b>  |
| Transports publics à faibles émissions de CO <sub>2</sub>                            | 9 521 175          | 1,9 %         |
| Prévention et contrôle de la pollution   | 22 885 672         | 4,6 %         |
| Énergie renouvelables  | 26 917             | 0,0 %         |
| <b>Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale</b> | <b>202 701 558</b> | <b>40,5 %</b> |
| Gestion durable de l'eau et des eaux usées   | 24 028 996         | 4,8 %         |
| Logements abordables   | 55 783 099         | 11,2 %        |
| Infrastructures à coût abordable et durables   | 122 889 463        | 24,6 %        |
| <b>Total</b>   | <b>500 000 000</b> | <b>100 %</b>  |

Au 31 décembre 2023

- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant réellement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



### Année de référence du prêt

|      |      |               |
|------|------|---------------|
| 2017 | 27 % | 133 598 911 € |
| 2018 | 45 % | 225 078 542 € |
| 2019 | 28 % | 141 322 547 € |

**TOTAL : 500 000 000€**

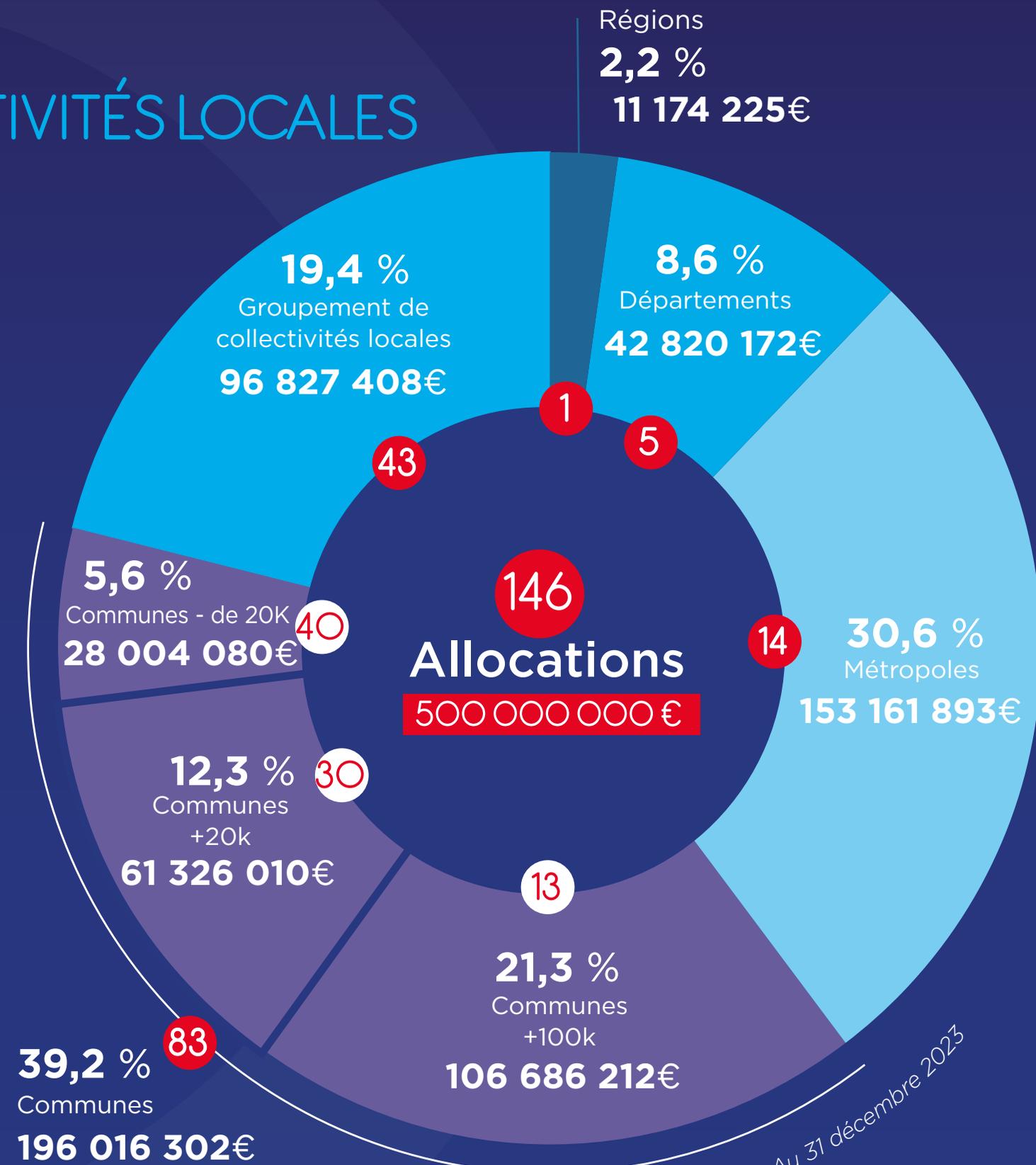
Au 31 décembre 2023

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de rétrospective de trois ans avant l'année d'émission.

## Répartition par typologies de collectivités locales

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

1 Nombre d'entités



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**91**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
**LOCALISATION :**  
 ÎLE-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
 DÉPARTEMENT

**PROJET :**  
**Rénovation énergétique des collèges et des bâtiments**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE  
 Éducation et culture



**31**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 MÉTROPOLE DE TOULOUSE  
**LOCALISATION :**  
 OCCITANIE  
**TYPE :**  
 MÉTROPOLES

**PROJET :**  
**Construction de l'école primaire Jean Zay**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE  
 Éducation et culture



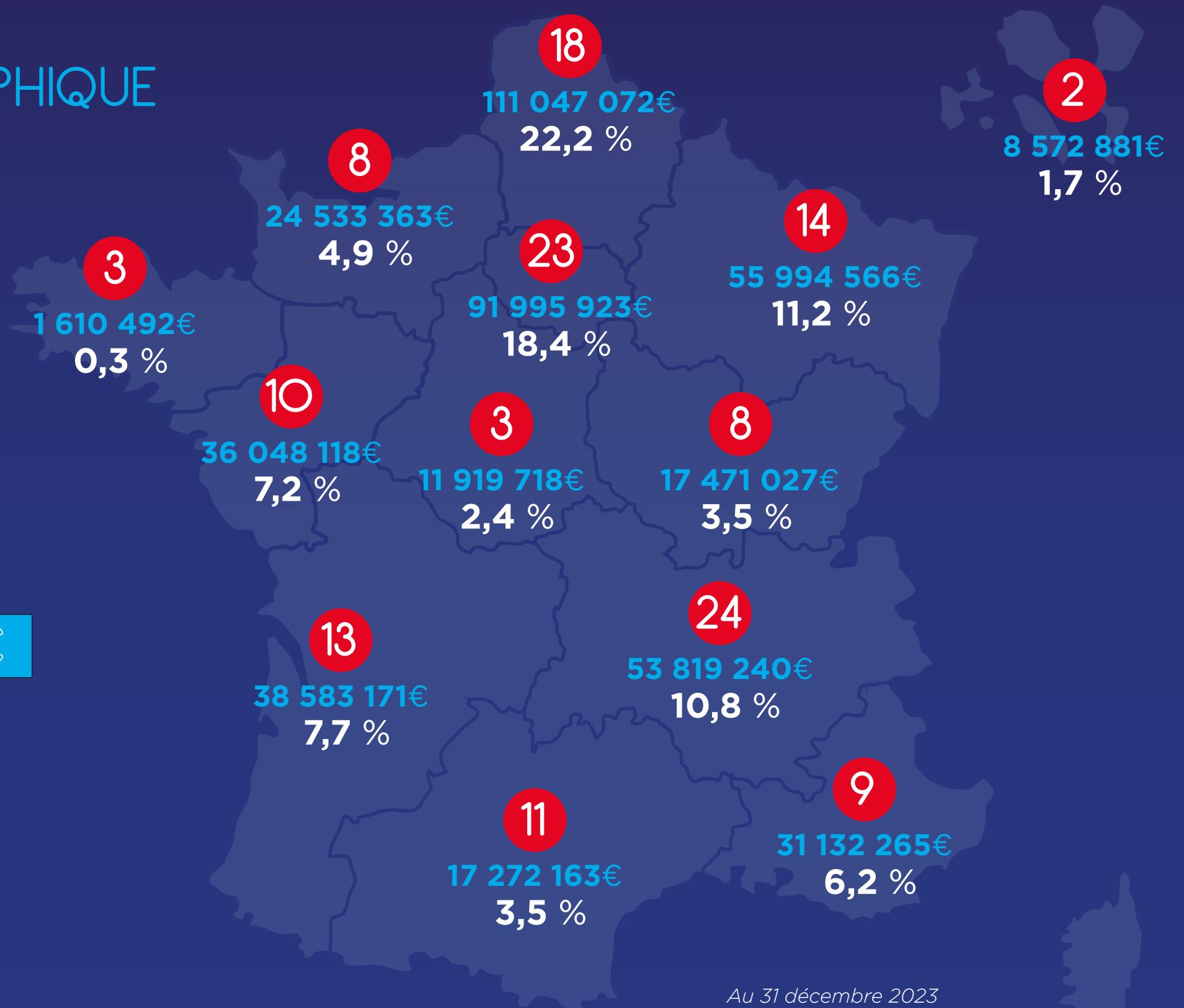
### Répartition géographique de l'allocation

Montant total

500 000 000 €

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**59** **COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

**LOCALISATION :**  
HAUTS-DE-FRANCE

**TYPE :**  
MÉTROPOLES

**PROJET :**  
**Modernisation des équipements de tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE  
Prévention et contrôle de la pollution

**11** VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

**12** CONSOMMATION RESPONSABLE



**41** **COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
AGGLOPOLYS, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS

**LOCALISATION :**  
CENTRE-VAL DE LOIRE

**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**PROJET :**  
**Construction d'équipements multifonctionnels à vocation culturelle, sportive et économique : le Jeu de Paume.**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE  
Éducation et culture

**3** ACCÈS À LA SANTÉ

**4** ACCÈS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

# RAPPORT D'IMPACT

## ZONES DÉFAVORISÉES

### Répartition dans les zones défavorisées\*

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

\* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

| Types de collectivités locales      | Zones non classées (en €) |             | Zones défavorisées (en €) |             | Total (en €)       |
|-------------------------------------|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|--------------------|
| Régions                             | 11 174 225                | 100 %       |                           | 0 %         | 11 174 225         |
| Départements                        | 27 563 947                | 64 %        | 15 256 224                | 36 %        | 42 820 172         |
| Métropoles                          | 57 252 325                | 37 %        | 95 909 568                | 63 %        | 153 161 893        |
| Groupement de collectivités locales | 55 216 629                | 57 %        | 41 610 779                | 43 %        | 96 827 408         |
| Communes                            | 23 874 253                | 12 %        | 172 142 049               | 88 %        | 196 016 302        |
| Communes + de 100K                  |                           | 0 %         | 106 686 212               | 100 %       | 106 686 212        |
| Communes + de 20K                   | 10 986 771                | 18 %        | 50 339 238                | 82 %        | 61 326 010         |
| Communes - de 20K                   | 12 887 481                | 46 %        | 15 116 598                | 54 %        | 28 004 080         |
| <b>Total</b>                        | <b>175 081 380</b>        | <b>35 %</b> | <b>324 918 620</b>        | <b>65 %</b> | <b>500 000 000</b> |

Au 31 décembre 2023

### Allocation générale vs conditionnelle

- Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

| (en €)             | Catégories éligibles pour tous |             | Catégories éligibles conditionnelles |             | Total              |              |
|--------------------|--------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------|--------------|
| Zones non classées | 175 081 380                    | 35 %        |                                      |             | 175 081 380        | 35 %         |
| Zones défavorisées | 189 204 289                    | 38 %        | 135 714 332                          | 27 %        | 324 918 620        | 65 %         |
| <b>Total</b>       | <b>364 285 668</b>             | <b>73 %</b> | <b>135 714 332</b>                   | <b>27 %</b> | <b>500 000 000</b> | <b>100 %</b> |

Au 31 décembre 2023

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**974** **COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

**LOCALISATION :**  
RÉUNION (DOM-TOM)

**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**PROJET :**  
**Contrat de transition écologique avec l'État. TCO est la première écocité ultramarine, insulaire et tropicale**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

**Emploi**

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p><b>8</b> ACCÈS À DES EMPLOIS DÉCENTS</p> | <p><b>9</b> INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p> | <p><b>10</b> RÉDUCTION DES INÉGALITÉS</p> |
|---|---|---|



**91** **COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNE DE GRIGNY

**LOCALISATION :**  
ÎLE-DE-FRANCE

**TYPE :**  
COMMUNES

**PROJET :**  
**Construction d'un centre de santé à La Grande Borne**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE

**Accès aux services de santé essentiels**

**3** ACCÈS À LA SANTÉ

# OS RAPPORT D'IMPACT

## NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

### Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

| Localisation géographique | Régions          | Départements     | Métropoles       |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Auvergne - Rhône-Alpes    |                  |                  | 845 000          |
| Bourgogne - Franche-Comté |                  | 550 000          |                  |
| Bretagne                  |                  |                  | 210 000          |
| Centre - Val de Loire     |                  |                  |                  |
| Grand Est                 |                  | 184 000          | 380 000          |
| Hauts-de-France           |                  | 530 000          | 570 000          |
| Île-de-France             |                  | 1 470 000        |                  |
| Normandie                 |                  |                  | 490 000          |
| Nouvelle Aquitaine        |                  |                  | 810 000          |
| Occitanie                 |                  |                  | 800 000          |
| Territoires d'outre-mer   |                  |                  |                  |
| Pays de la Loire          |                  |                  | 670 000          |
| Sud                       |                  |                  | 1 900 000        |
| <b>Total</b>              | <b>3 870 000</b> | <b>2 734 000</b> | <b>6 675 000</b> |

NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)

### Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

| Métropoles       | Groupement de collectivités locales | Communes +de 100K | Communes +de 200K | Communes -de 200K | Total            |
|------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| 845 000          | 52 688                              | 160 625           | 29 024            | 9 215             | 1 096 552        |
|                  | 97 498                              |                   |                   | 16 202            | 113 700          |
| 210 000          | 66 677                              |                   | 20 852            | 7 539             | 305 068          |
|                  | 108 556                             | 138 616           |                   | 17 212            | 264 384          |
| 380 000          | 32 066                              | 118 253           |                   | 8 428             | 538 747          |
| 570 000          | 95 851                              |                   |                   | 8 688             | 674 539          |
|                  | 516 667                             |                   | 45 910            | 10 640            | 573 216          |
| 490 000          | 38 396                              |                   | 51 709            |                   | 580 105          |
| 810 000          | 162 785                             |                   | 25 829            | 9 665             | 1 008 279        |
| 800 000          | 48 699                              | 484 809           |                   | 6 268             | 1 339 776        |
|                  | 213 364                             |                   | 33 374            |                   | 246 738          |
| 670 000          | 65 556                              |                   | 49 737            | 8 189             | 793 481          |
| 1 900 000        | 66 207                              |                   | 20 730            | 9 420             | 1 996 356        |
| <b>6 675 000</b> | <b>1 565 008</b>                    | <b>902 303</b>    | <b>277 164</b>    | <b>111 466</b>    | <b>9 530 939</b> |

NB : on évite le double comptage en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà attribué.

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**67**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 COMMUNE DE SCHILTIGHEIM  
**LOCALISATION :**  
 GRAND EST  
**TYPE :**  
 COMMUNES

**PROJET :**  
**Construction du groupe scolaire Simone Veil**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE  
 Éducation et culture



**33**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 COMMUNE DU BOUSCAT  
**LOCALISATION :**  
 NOUVELLE AQUITAINE  
**TYPE :**  
 COMMUNES

**PROJET :**  
**Création de nouvelles classes en maternelle, construction d'une crèche**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE  
 Inclusion sociale



# RAPPORT D'IMPACT

## CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution des  
fonds aux **Objectifs  
de développement  
durable (ODD)**  
applicables des  
Nations Unies

|        |   |               |
|--------|---|---------------|
| 1,4 %  |    | 6 844 968 €   |
| 0,5 %  |    | 2 339 179 €   |
| 47,2 % |    | 236 010 694 € |
| 4,8 %  |    | 24 028 996 €  |
| 0 %    |   | 26 917 €      |
| 0,9 %  |  | 4 274 956 €   |
| 10,0 % |  | 49 998 698 €  |
| 10,4 % |  | 52 083 079 €  |
| 22,6 % |  | 112 949 677 € |
| 2,3 %  |  | 11 442 836 €  |

Au 31 décembre 2023



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



74

**COLLECTIVITÉ  
LOCALE :**COMMUNE DE SAINT-  
JULIEN-EN-GENEVOIS**LOCALISATION :**AUVERGNE -  
RHÔNE-ALPES**TYPE :**

COMMUNES

**PROJET :**  
**Construction d'un  
complexe scolaire**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
ESSENTIELS ET DE BASE

Éducation et culture





06

Rapport 2022 sur  
l'utilisation des fonds issus  
des émissions d'Obligations  
Durables de l'AFL

## Couverture de l'allocation

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

Au 31 décembre 2023

## Part du refinancement

Montant total des fonds

500 000 000 €

Montant utilisé pour le refinancement

100 %

500 000 000 €

Montant utilisé pour les nouveaux prêts

0 %

0 €

Au 31 décembre 2023

# REPORTING D'ALLOCATION

## ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

### Fonds distribués par catégories éligibles

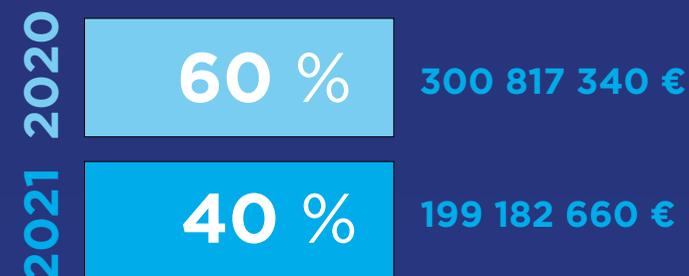
| Catégories du dispositif   | Allocation (en €)  | Part          |
|--|--------------------|---------------|
| <b>Accès aux services sociaux essentiels et de base</b>                              | <b>276 539 367</b> | <b>55,3 %</b> |
| Éducation & culture  | 242 258 901        | 48,5 %        |
| Emploi   | 8 935 982          | 1,8 %         |
| Accès aux services de santé essentiels   | 1 795 175          | 0,4 %         |
| Inclusion sociale  | 23 549 310         | 4,7 %         |
| <b>Transition énergétique et écologique</b>  | <b>71 869 907</b>  | <b>14,4 %</b> |
| Transports publics à faibles émissions de CO <sub>2</sub>                            | 25 612 583         | 5,1 %         |
| Prévention et contrôle de la pollution   | 46 234 308         | 9,2 %         |
| Énergie renouvelables  | 23 016             | 0,0 %         |
| <b>Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale</b> | <b>151 590 726</b> | <b>30,3 %</b> |
| Gestion durable de l'eau et des eaux usées   | 21 401 079         | 4,3 %         |
| Logements abordables   | 38 930 827         | 7,8 %         |
| Infrastructures à coût abordable et durables   | 91 258 820         | 18,3 %        |
| <b>Total</b>   | <b>500 000 000</b> | <b>100 %</b>  |

Au 31 décembre 2023

- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant réellement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.



### Année de référence du prêt



**TOTAL : 500 000 000€**

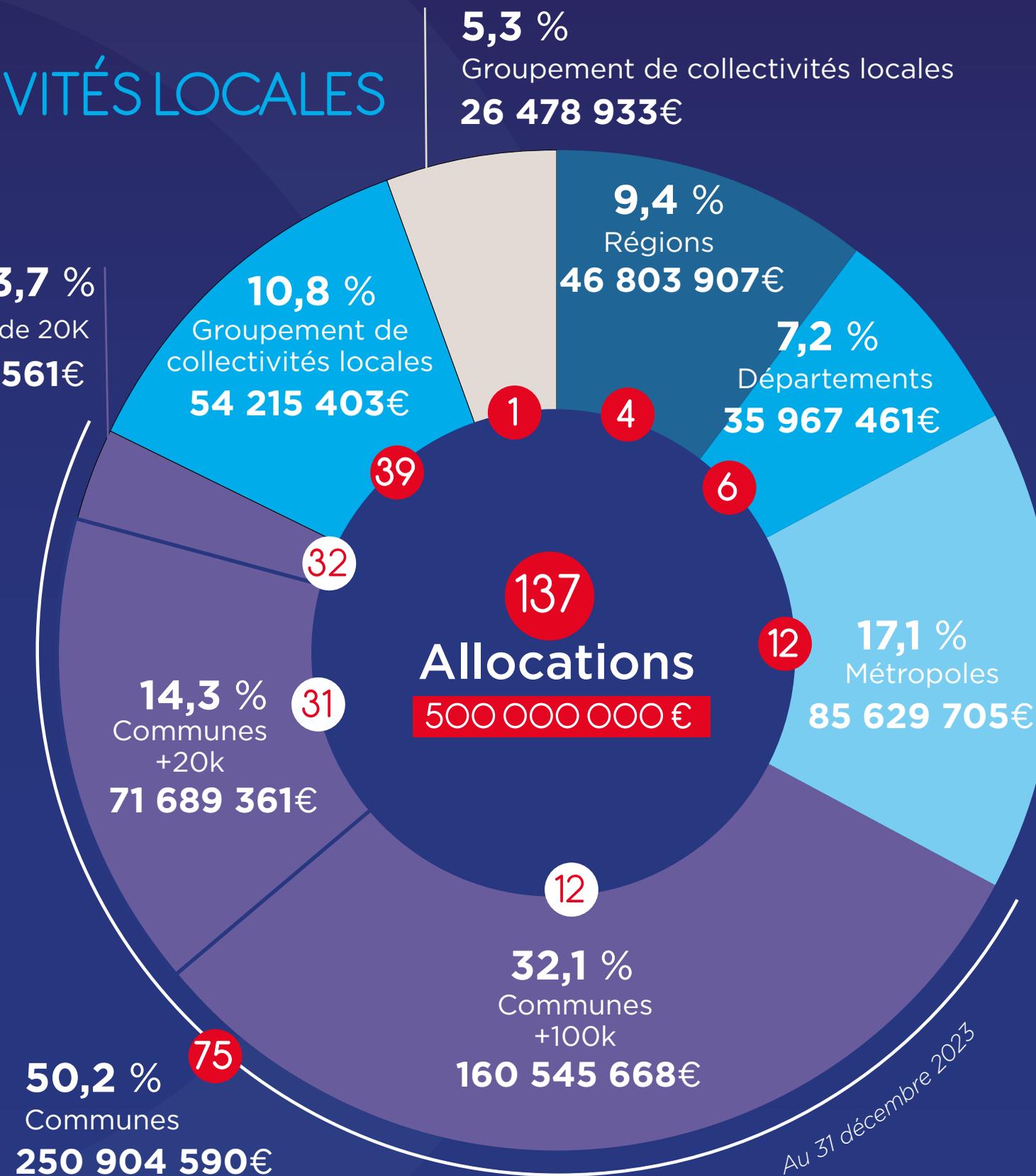
Au 31 décembre 2023

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de rétrospective de trois ans avant l'année d'émission.

### Répartition par typologies de collectivités locales

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.

**1** Nombre d'entités



Au 31 décembre 2023

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



974

**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

**LOCALISATION :**  
TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**PROJET :**  
**Construction du centre de recyclage des déchets ménagers RUN'EVA couvrant les besoins de l'île de la Réunion**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution



**PROJET :**  
**Modernisation des lignes ferroviaires et achat de nouveau matériel roulant**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Transports publics à faibles émissions de CO<sub>2</sub>



**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
RÉGION OCCITANIE

**LOCALISATION :**  
OCCITANIE

**TYPE :**  
RÉGION

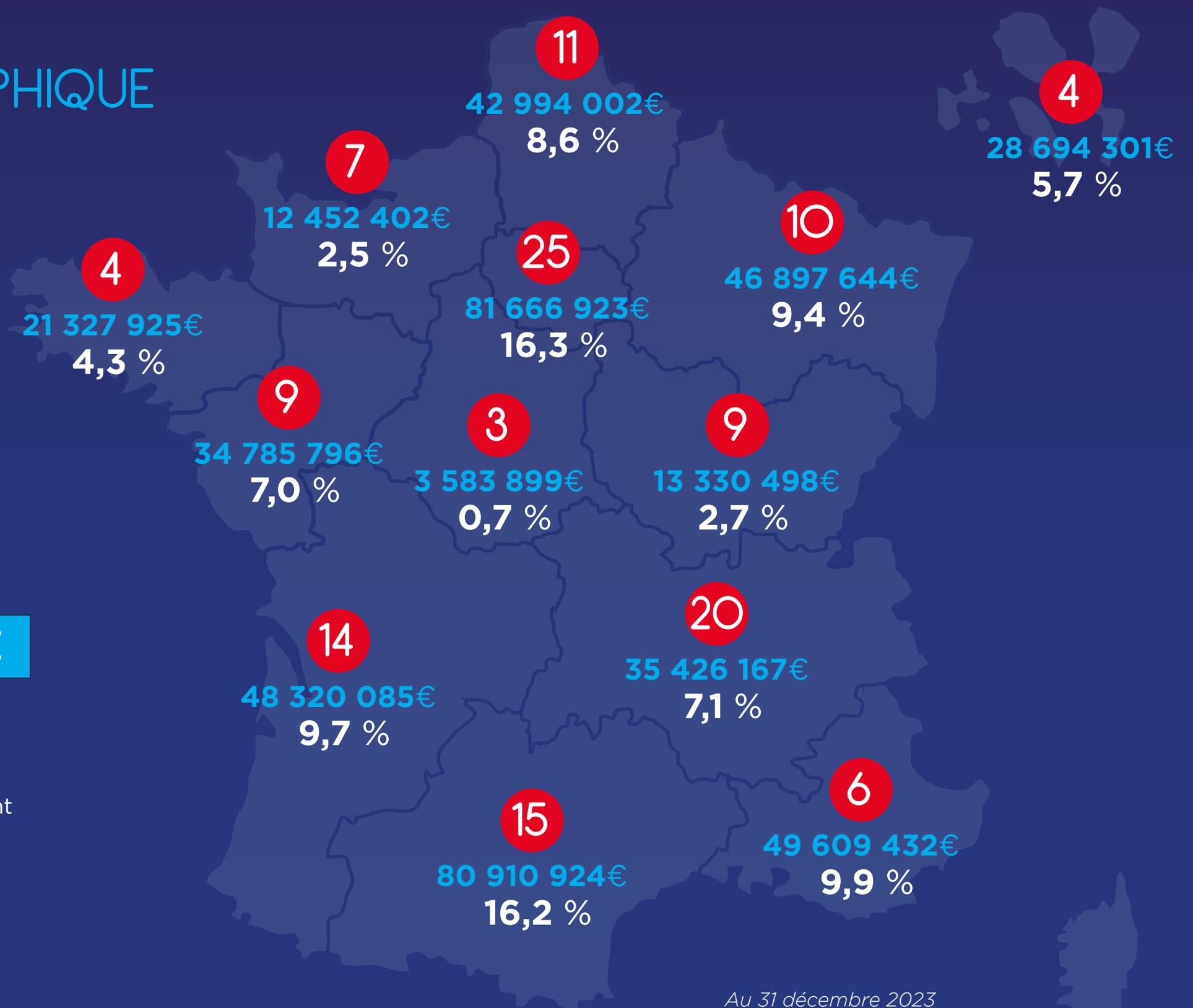
### Répartition géographique de l'allocation

Montant total

500 000 000 €

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.

1 Nombre d'entités



Au 31 décembre 2023

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

Copyright : L'Éclaireur de Chateaubriant



**44**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
DÉPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE  
**LOCALISATION :**  
PAYS DE LA LOIRE  
**TYPE :**  
DÉPARTEMENT

**PROJET :**  
**Réhabilitation globale du collège Le Galinet à Blain**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS ET DE BASE  
**Éducation et culture**



**03**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER  
**LOCALISATION :**  
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES  
**TYPE :**  
DÉPARTEMENT

**PROJET :**  
**Préservation des ressources en eau dans le cadre de la diversification des activités agricoles**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSIE TERRITORIALE  
**Gestion durable de l'eau et des eaux usées**



# RAPPORT D'IMPACT ZONES DÉFAVORISÉES

## Répartition dans les zones défavorisées\*

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

\* Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

| Types de collectivités locales       | Zones non classées (en €) |             | Zones défavorisées (en €) |             | Total (en €)       |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|--------------------|
| Régions                              | 46 803 907                | 100 %       | 0                         | 0 %         | 46 803 907         |
| Départements                         | 15 398 225                | 43 %        | 20 569 237                | 57 %        | 35 967 461         |
| Métropoles                           | 39 803 522                | 46 %        | 45 826 183                | 54 %        | 85 629 705         |
| Groupement de collectivités locales  | 48 601 308                | 90 %        | 5 614 095                 | 10 %        | 54 215 403         |
| Groupements de collectivités locales | 27 478 279                | 100 %       | 0                         | 0 %         | 26 478 933         |
| Communes                             | 26 478 933                | 9 %         | 227 735 224               | 91 %        | 250 904 590        |
| Communes + de 100K                   | 0                         | 0 %         | 160 545 668               | 100 %       | 160 545 668        |
| Communes + de 20K                    | 8 156 805                 | 11 %        | 63 532 555                | 89 %        | 71 689 361         |
| Communes - de 20K                    | 15 012 560                | 80 %        | 3 657 001                 | 20 %        | 18 669 561         |
| <b>Total</b>                         | <b>200 255 261</b>        | <b>40 %</b> | <b>299 744 739</b>        | <b>60 %</b> | <b>500 000 000</b> |

Au 31 décembre 2023

## Allocation générale vs conditionnelle

- Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

| (en €)             | Catégories éligibles pour tous |             | Catégories éligibles conditionnelles |             | Total              |              |
|--------------------|--------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|--------------------|--------------|
| Zones non classées | 200 255 261                    | 40 %        |                                      |             | 200 255 261        | 40 %         |
| Zones défavorisées | 199 549 937                    | 40 %        | 100 194 802                          | 20 %        | 299 744 739        | 60 %         |
| <b>Total</b>       | <b>399 805 198</b>             | <b>80 %</b> | <b>100 194 802</b>                   | <b>20 %</b> | <b>500 000 000</b> | <b>100 %</b> |

Au 31 décembre 2023

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**76**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 MÉTROPOLE DE ROUEN NORMANDIE  
**LOCALISATION :**  
 NORMANDIE  
**TYPE :**  
 MÉTROPOLES

**PROJET :**  
**Réhabilitation thermique des logements sociaux dans les quartiers urbains en rénovation**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 INFRASTRUCTURES DURABLES,  
 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES  
 ET COHÉSION TERRITORIALE

Logements abordables



Copyright : JB Menges

**33**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 MÉTROPOLE DE BORDEAUX  
**LOCALISATION :**  
 NOUVELLE AQUITAINE  
**TYPE :**  
 MÉTROPOLES

**PROJET :**  
**Agrandissement du centre de recyclage des déchets de Bordeaux Surcouf**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 TRANSITION ENVIRONNEMENTALE  
 ET ÉCOLOGIQUE

Prévention et contrôle de la pollution



# RAPPORT D'IMPACT

## NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

### Nombre d'habitants impactés dans les principales entités

| Localisation géographique | Régions           | Départements     | Métropoles       |
|---------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Auvergne - Rhône-Alpes    |                   | 360 000          | 845 000          |
| Bourgogne - Franche-Comté |                   | 550 000          |                  |
| Bretagne                  |                   |                  | 335 000          |
| Centre - Val de Loire     |                   |                  |                  |
| Grand Est                 |                   |                  | 380 000          |
| Hauts-de-France           |                   | 530 000          | 680 000          |
| Île-de-France             |                   | 1 470 000        |                  |
| Normandie                 |                   |                  | 490 000          |
| Nouvelle Aquitaine        |                   |                  | 810 000          |
| Occitanie                 |                   |                  | 800 000          |
| Territoires d'outre-mer   |                   |                  |                  |
| Pays de la Loire          |                   | 1 430 000        | 670 000          |
| Sud                       |                   |                  |                  |
| <b>Total</b>              | <b>18 252 000</b> | <b>4 340 000</b> | <b>5 010 000</b> |

NB : pas de calcul de la somme par localisation car un double comptage peut se produire (par exemple, en cas d'attribution à la fois à un département et à ses régions - qui sont deux entités juridiques distinctes)

### Nombre d'habitants impactés dans les communes et groupements de communes

| Métropoles       | Groupement de collectivités locales | Communes +de 100K | Communes +de 200K | Communes -de 200K | Total            |
|------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| 845 000          | 69 239                              | 160 240           |                   | 9 493             | 1 083 972        |
|                  | 63 513                              |                   |                   | 11 560            | 75 073           |
| 335 000          | 66 677                              |                   |                   | 8 368             | 410 045          |
|                  | 108 556                             |                   |                   | 3 761             | 112 317          |
| 380 000          | 36 023                              | 118 253           |                   | 9 122             | 543 398          |
| 680 000          | 93 389                              |                   | 42 341            | 9 183             | 824 913          |
|                  | 465 000                             |                   | 40 564            | 10 268            | 515 832          |
| 490 000          | 52 462                              |                   | 51 694            | 5 069             | 599 225          |
| 810 000          | 162 785                             |                   | 25 850            | 7 719             | 1 006 353        |
| 800 000          | 43 965                              |                   |                   | 7 715             | 851 680          |
|                  | 172 439                             |                   | 33 204            |                   | 205 643          |
| 670 000          | 65 556                              |                   | 49 997            | 11 381            | 796 934          |
|                  | 66 207                              |                   | 44 059            | 8 848             | 119 114          |
| <b>5 010 000</b> | <b>1 465 808</b>                    | <b>278 493</b>    | <b>287 709</b>    | <b>102 487</b>    | <b>7 144 497</b> |

NB : on évite le double comptage en excluant le comptage des habitants des communes lorsque la métropole ou le groupement qui leur est lié est déjà attribué.

# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



**75**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 COMMUNE DE MONTREUIL  
**LOCALISATION :**  
 ÎLE-DE-FRANCE  
**TYPE :**  
 COMMUNE

**PROJET :**  
**Planter des arbres pour créer des îlots de fraîcheur dans les quartiers de la ville**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 INFRASTRUCTURES DURABLES,  
 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES  
 ET COHÉSION TERRITORIALE

**Infrastructures abordables et durables**



**71**  
**COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
 COMMUNE DE CHALON SUR SAÔNE  
**LOCALISATION :**  
 BOURGOGNE -  
 FRANCHE-COMTÉ  
**TYPE :**  
 COMMUNE

**PROJET :**  
**Rénovation de la toiture de l'école des Charreaux**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
 ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX  
 ESSENTIELS ET DE BASE  
**Éducation et culture**



# RAPPORT D'IMPACT

## CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU

Contribution des fonds aux **Objectifs de développement durable (ODD) applicables des Nations Unies**

|        |   |               |
|--------|---|---------------|
| 2,4 %  |    | 11 774 655 €  |
| 0,4 %  |    | 1 795 175 €   |
| 48,5 % |    | 242 258 901 € |
| 4,3 %  |    | 21 401 079 €  |
| 0 %    |   | 23 016 €      |
| 0,6 %  |  | 2 978 661 €   |
| 9,2 %  |  | 46 204 559 €  |
| 9,0 %  |  | 45 172 922 €  |
| 21,1 % |  | 105 273 879 € |
| 4,6 %  |  | 23 117 154 €  |

Au 31 décembre 2023



# INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

Copyright : Daniel Gillet



**01** **COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN BRESSE

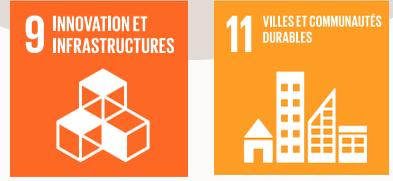
**LOCALISATION :**  
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**PROJET :**  
**Construction d'une voie verte pour promouvoir le vélo**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

Transports publics à faibles émissions de CO<sub>2</sub>



**62** **COLLECTIVITÉ LOCALE :**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

**LOCALISATION :**  
HAUTS-DE-FRANCE

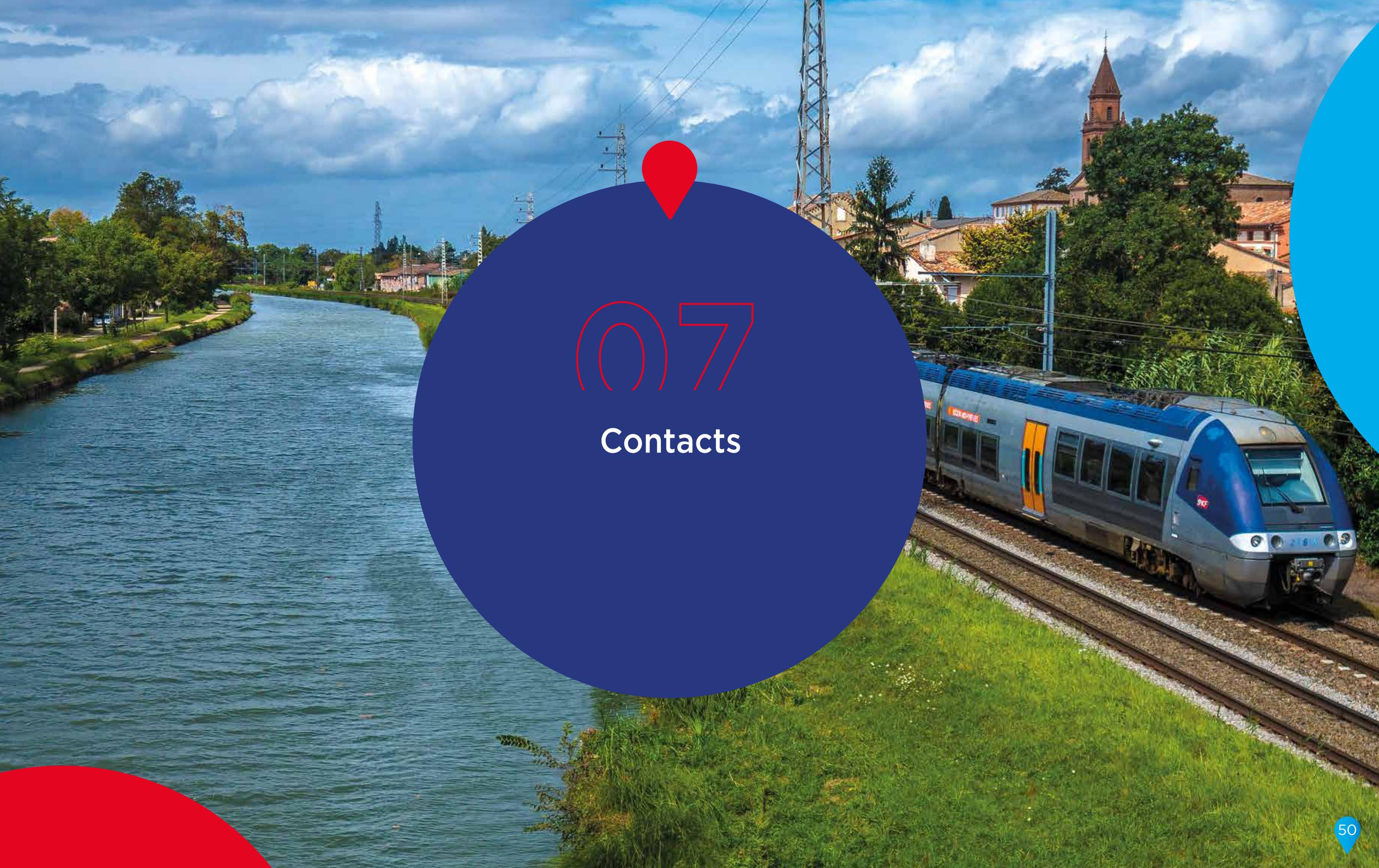
**TYPE :**  
GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

**PROJET :**  
**Travaux de revégétalisation et de plantation d'arbres pour créer un îlot de fraîcheur dans la cour de l'école Montaigne**

**CATÉGORIE DU DISPOSITIF :**  
INFRASTRUCTURES DURABLES, DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES ET COHÉSION TERRITORIALE

Infrastructures abordables et durables





07

Contacts



**Jérôme BESSET**  
Directeur Structuration  
et gestion des  
Obligations Durables



**Yves MILLARDET**  
Président du Directoire



**Thiebaut JULIN**  
Directeur financier et  
membre du Directoire



**Romain NETTER**  
Directeur du Financement  
à moyen et long termes



**Christophe COSTES**  
Executive Director  
Directeur de la communication



**Maëlien BOREL**  
Chargé de financement -  
Financement à moyen et long termes



**AFL**  
**RAPPORT**  
**SUR LES**  
**OBLIGATIONS**  
**DURABLES**  
**2024**